



## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2024-357

### PORTANT INTERDICTION DE LA BAIGNADE ET DE LA PÊCHE A PIED RECREATIVE DE COQUILLAGES PLAGE de CAROUAL

À compter du vendredi 6 septembre  
Jusqu'à nouvel ordre

#### LE MAIRE D'ERQUY,

**VU** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2213-23 relatifs aux dispositions générales en matière de pouvoirs de police du maire ;

**VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L1332-1 L1332-2, D1332-4, et D1332-29 ;

**VU** l'arrêté de la police municipale PM/275/2024

**CONSIDERANT** le risque de contamination de l'eau de mer résultant de la compétition équestre sur la plage de Caroual (Jumping) du 6, 7 et 8 septembre 2024;

**CONSIDERANT** que la pratique de la baignade, de la pêche à pied de loisirs et la consommation de coquillages pêchés présentent un risque sanitaire pour la santé des usagers ;

**CONSIDERANT** qu'il y a urgence à ce que des mesures municipales conservatoires soient prises en vue de garantir la sécurité et la salubrité publiques ;

#### ARRÊTE

**ARTICLE 01** La pratique de la baignade et de la pêche à pied récréative de coquillages est interdite sur la plage de Caroual à compter du vendredi 6 septembre pour une durée indéterminée;

**ARTICLE 02** Cette interdiction pourra être levée quand il sera établi que le risque de contamination aura disparu ou suffisamment diminué pour éviter tout effet sanitaire indésirable pour les usagers;

**ARTICLE 03** Un affichage réglementaire, en exécution des dispositions précédentes, sera placé par les services municipaux au niveau de chacun des accès au site.

**ARTICLE 04** Ampliation du présent arrêté sera affichée sur site, insérée au registre des arrêtés et adressée pour information ou exécution à :

- Lamballe Terre et Mer
- Agence Régionale de la Santé
- Office de Tourisme
- Port d'Erquy Centre
- Police municipale
- Mairie d'Erquy

le 3 septembre 2024

Le Maire d'Erquy  
Henri LABBÉ

